



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 9 janvier 2015

La première journée des partenaires de l'année 2015 s'est tenue le vendredi 9 janvier 2015 dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Dans son mot de circonstance, Madame la Directrice a souhaité aux partenaires, au nom des cadres et agents de la circonscription douanière de Pointe-Noire et en son nom personnel, les vœux les meilleurs pour l'année 2015.

Ensuite elle les a félicités pour leur participation massive et assidue à la journée des partenaires tout au long de l'année 2014.

Cependant, Madame la Directrice a déploré le fait que certaines sociétés soient représentées à la journée des partenaires par des passeurs en douanes. Elle a souhaité que pour l'année 2015 le niveau de représentativité soit rehaussé par la présence à cette concertation des responsables (Directeurs, Chefs de transit, etc.)

Pour ce faire, elle a demandé au Chef du Secrétariat de la Direction Départementale d'ajouter sur la liste des présences deux colonnes portant sur les fonctions des participants et les adresses des sociétés.

Poursuivant son propos, elle rappelé l'importance de la communication et a fait valoir que le renforcement du partenariat permet d'améliorer les performances et de trouver ensemble des solutions aux différents problèmes auxquels sont confrontés tant les opérateurs économiques que le service des douanes.

Après ces remarques liminaires, Madame la Directrice a accordé la parole aux partenaires afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations en ce début d'année.

- **Les interventions des partenaires**

Les interventions des partenaires ont porté sur :

- les vœux pour l'année 2015,
- les remerciements adressés au Service des douanes,
- les difficultés rencontrées au cours de l'année 2014 et autres préoccupations.

a) Les vœux pour l'année 2015

Les partenaires ont à leur tour souhaité les vœux les meilleurs à Madame la Directrice ainsi qu'à l'ensemble des douaniers et leurs familles.

b) Les remerciements adressés au Service des douanes

Les partenaires ont salué l'initiative d'une concertation permanente entre l'administration des douanes et les opérateurs économiques, qui permet de dissiper les malentendus, de corriger certains comportements et de trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés.

Ils ont également tenu à remercier le Service pour la célérité des réponses apportées aux problèmes techniques qui se sont posés tout au long de l'année 2014.

c) Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2014 et autres préoccupations

• Les difficultés liées au fonctionnement du GUOT

Monsieur Joseph MBOUNGOU de la Société GETMA a fait savoir qu'une réunion s'est tenue à la Direction du Commerce avec les importateurs et le GUOT, au cours de laquelle ont été évoquées les difficultés qui se posent au niveau du GUOT, notamment :

- faire des amendements sur les Déclarations d'importation (DI) en ligne ;
- l'instabilité de la connexion ;
- saisir les DI comprenant de longues factures ;
- la non reconnaissance par la Direction Générale de la Monnaie et du Crédit (DGMC) et les banques des documents utilisés par le GUOT ;
- les désaccords entre le GUOT et la Direction du Commerce au sujet de la procédure de validation des DI ;
- le retard de validation des DI.

Monsieur Patrick MAYOULOU, Chef du Service Marketing et commercial au GUOT, a fait savoir qu'une réunion de concertation GUOT – Direction du Commerce s'est déjà tenue pour examiner le cahier de charges. Il a précisé que les solutions nécessitent des modifications dans le système, à partir de nouvelles études qui requièrent un financement supplémentaire.

Monsieur MAYOULOU a demandé aux partenaires de se rapprocher en cas de difficulté du Service d'assistance aux utilisateurs mis en place.

• La réalisation de l'interconnexion entre SYDONIA-GUD et GUOT

Monsieur Jean Parfait TCHICAYA, Directeur Général de la Société INTERVISION, a suggéré la mise en place d'une interconnexion entre SYDONIA-GUD et GUOT.

Monsieur MAYOULOU a précisé que des études sont en cours, notamment avec l'installation de la fibre optique.

- **Les difficultés dans les paiements au sein du GUD**

Monsieur Bertin NDION, Fondé de pouvoir à la Recette principale des douanes, a fait savoir que la lenteur observée est due essentiellement aux problèmes de connexion que l'on rencontre à tous les niveaux.

Une autre difficulté est constatée lorsque le montant du chèque dépasse légèrement le montant de la liquidation.

Une procédure a été mise en place au niveau de la Recette, qui permet d'y effectuer les paiements lorsque ceux-ci ne peuvent être faits au GUD.

- **La communication insuffisante entre la Douane et COTECNA**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de la Société GETMA a déploré les retards subis pour valider les déclarations à déposer en douane, en raison d'une communication insuffisante entre la Douane et COTECNA. Il a fait remarquer que ces retards engendrent des frais supplémentaires, que les clients refusent de supporter.

Madame la Directrice a demandé que cette préoccupation fasse l'objet d'une correspondance qui sera examinée à la prochaine réunion de concertation Douane – COTECNA.

- **La création et le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bertin NDION, Fondé de pouvoir à la Recette principale des douanes, a précisé que sur 90 dossiers de mainlevée, 68 ont été retirés par les intéressés.

Il a souhaité que les dossiers retirés reviennent vite à la Recette avec la certification de la Banque, pour qu'ils soient transmis à Brazzaville.

- **Les poursuites contentieuses exercées par la Direction Départementale des Douanes du Niari sur les marchandises en libre pratique pour non présentation d'AV**

Répondant à la préoccupation de Monsieur Adolphe MAKOSSO de la Société TPI, Madame la Directrice a fait savoir que la Douane peut exiger d'un importateur les documents ayant servi à l'enlèvement des marchandises. Il revient au détenteur de la marchandise de prouver que celle-ci a été régulièrement dédouanée.

En cas de difficulté, l'usager peut utiliser les voies de recours à sa disposition.

- **La cotation de deux agents des douanes pour l'écor ou le dépotage dans un même dossier**

Monsieur Jean Chrisostome ENGOUA, représentant la Société Super Transit International (STI) a voulu comprendre l'importance de coter deux agents des douanes pour l'écor ou le dépotage dans un même dossier.

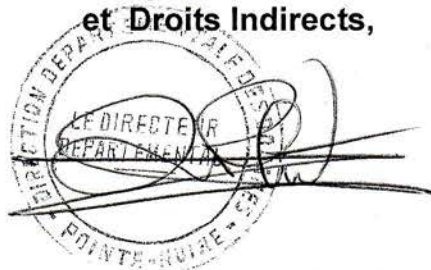
Le Colonel Gilbert MADOUKA, Chef de la Division de la Surveillance, a fait savoir que cette pratique est dictée par la réglementation douanière.

- **L'acquisition par CONGO TERMINAL des équipements supplémentaires de manutention**

Les partenaires ont été informés par Monsieur Franck KINANGA, Responsable juridique de CONGO TERMINAL sur l'acquisition de deux portiques de quai qui seront opérationnels dans six mois. A terme, CONGO TERMINAL disposera donc de quatre portiques de quai et de quatre portiques de parc, pour les opérations de manutention.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 10H40.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame Florence LOEMBA